Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-7_2026_01_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 janvier 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 15 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 9 janvier 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Célin, ULMER Michel.

N° délibération

7-2026 1 15

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusé (0) :

Objet :
Budgets : Autorisation de dépenses

Etait absent (0)

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Budgets : Autorisation de dépenses

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« … jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril en cas de renouvellement du Conseil Municipal), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants […] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

BUDGET CHAUFFERIES BOIS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	330 000,00 €	82 500,00 €
105002	Modification de la chaufferie de Plessala	43 090,43 €	10 772,60 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-7_2026_01_15-DE

BUDGET COMMUNE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	8 500,00 €	2 125,00 €
204	Subventions d'équipement versées	732 869,79 €	183 217,44 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
26	Participations	250,00 €	62,50 €
27	Autres immobilisations	589 278,36 €	147 319,59 €
45	Opérations pour compte de tiers	12 618,00 €	3 154,50 €
104	Voirie – Aménagements de sécurité	1 057 078 €	264 269,50 €
105	Aire de loisirs – Espaces jeux	90 000,00 €	22 500,00 €
106	Acquisitions foncières	15 000,00 €	3 750,00 €
108	Parc locatif	95 500,00 €	23 875,00 €
111	Bâtiments publics	142 552,33 €	35 638,08 €
112	Édifices du culte	112 700,00 €	28 175,00 €
113	Bâtiments culturels	711 112,00 €	177 778,00 €
114	Bâtiments techniques	18 000,00 €	4 500,00 €
115	Bâtiments scolaires	107 600,00 €	26 900,00 €
120	Cimetière	12 000,00 €	3 000,00 €
121	Matériel – réseau informatique	50 000,00 €	12 500,00 €
122	Matériel service technique	192 235,73 €	48 058,93 €
125	Équipements sportifs	7 500,00 €	1 875,00 €
128	Cimetière Le Gouray	100,00 €	25,00 €
130	ALSH St Jacut	2 000,00 €	500,00 €
131	Village retraite Plessala	42 953,98 €	10 738,49 €
132	Accueil périscolaire Plessala	62 184,64 €	15 546,16 €
134	Effacement de réseaux St Jacut	140 000,00 €	35 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-7_2026_01_15-DE

BUDGET EAU

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	41 610,50 €	10 402,62 €
23	Immobilisations incorporelles	303 938,84 €	75 984,71 €
10201	Extension-rénovation réseau	6 725,00 €	1 681,25 €
10202	Sectorisation	10 000,00 €	2 500,00 €
10205	Réservoir et réseau La Petite Côte	644,05 €	161,01 €
10207	Sécurisation	6 500,00 €	1 625,00 €
10208	Plan d'actions Aulniaux	10 000,00 €	2 500,00 €

BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	428 363,74 €	107 090,93 €
11902	Maisons de santé	2 500,00 €	625,00 €
11903	La Boussole	50 136,26 €	12 534,06 €

BUDGET PANNEAUX SOLAIRES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
10801	Installations photovoltaïques	82 813,66 €	20 703,41 €

BUDGET STATIONS SERVICES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	59 952,94 €	14 988,23 €

BUDGET TRANSPORTS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2025 (hors reports)	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	106 449,88 €	26 612,47 €

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour la construction d'une gendarmerie à Collinée d'un montant de 1 350 000 €. Dans l 'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 450 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-7_2026_01_15-DE

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour les effacements de réseaux à Langourla d'un montant de 330 000 €. Dans l 'attente du vote du budget, le Maire est autorisé à mandater les dépenses dans la limite du tiers de l'autorisation de programme soit 110 000,00 €.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour le remplacement de compteurs thermiques les crédits alloués pour l'exercice 2026 sont de 5 000 €.

Le Conseil Municipal valide les autorisations de dépenses pour les budgets suivants : chaufferies bois, commune, eau, Immobilier à vocation artisanale et commerciale, panneaux solaires, stations-services, transports.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 19 janvier 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Pascal Chevalier

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 21/01/2026
- et de sa publication le 19/01/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)